



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 30511

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les accords de Berlin concernant le problème des oléoprotéagineux. En effet, suite à ces accords, la compensation des oléagineux doit être réduite de 446 francs par hectare en 2000 et va chuter de 1 235 francs par hectare à partir de 2002, sans tenir compte des pénalités. La compensation est également réduite pour les protéagineux. Ces décisions auront pour conséquence une chute grave des emblavements de colza. Pourtant, la France est déjà déficitaire en huile et tributaire des Etats-Unis. L'assujettissement de l'approvisionnement de l'Europe à la fourniture d'outre-Atlantique sera accru d'autant si aucune autre solution n'est trouvée. Il paraît donc évident que la situation des producteurs risque d'être aggravée. C'est pourquoi elle se demande s'il ne serait pas opportun d'ouvrir une conférence agricole susceptible de trouver des solutions pouvant satisfaire les agriculteurs français. Elle lui demande de se prononcer sur les dispositions que compte prendre le Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Le contexte des négociations était extrêmement difficile. Il est exact que le résultat du compromis de Berlin sur l'Agenda 2000 a été, pour les oléoprotéagineux, en deçà des objectifs de négociation de la France. Il convient néanmoins de rappeler que la France a obtenu des avancées. Outre la mise en place d'une phase transitoire de deux ans, il a été décidé d'une clause de rendez-vous qui impose de faire un point sur l'évolution du secteur au plus tard deux ans après la mise en oeuvre de la réforme. Le moment venu, cette opportunité pourra être utilisée afin de rouvrir le débat sur ce dossier, compte tenu des perspectives d'évolution des surfaces en oléagineux. La France a également obtenu que soit maintenu son double plan de régionalisation pendant la période transitoire, ce qui devrait atténuer l'effet de la baisse progressive des aides. Le prix de référence qui permettait d'ajuster le niveau de l'aide à la baisse ou à la hausse en cas d'augmentation ou diminution du prix mondial a été supprimé mais l'aide après l'abattement dû au dépassement de la superficie maximale garantie ne peut être inférieure au niveau de l'aide aux céréales. Concernant les protéagineux, la baisse du soutien accordé aux céréales à 63 euros par tonne, compte tenu d'une moindre baisse des prix, décidée à l'occasion du sommet de Berlin, a conduit de facto à une revalorisation du soutien spécifique accordé aux protéagineux, qui a été maintenu à 72,5 euros par tonne. Enfin, un certain nombre de mesures nationales dans le secteur des oléoprotéagineux ont d'ores et déjà été décidées : la mise à disposition sur fonds nationaux de 150 millions de francs afin de mettre en place avant les prochains semis un programme agri environnemental pour le tournesol, ceci ayant été rendu possible par la déclaration de la commission annexée à l'accord de Berlin. L'abondement de crédits communautaires permettra de mobiliser 300 millions de francs au total ; le renouvellement en 1999 de l'exonération fiscale de la taxe intérieure sur les produits pétroliers à hauteur de 240 francs par hectolitre, afin de soutenir la filière non alimentaire ; la prise en compte de 40 000 tonnes supplémentaires dans le cadre des demandes d'agrément présentées par les unités de Rouen et de Compiègne, pour la production de diester. Le Gouvernement, qui comprend l'inquiétude exprimée par les professionnels, suivra avec grande attention l'avenir de cette filière stratégique. Il n'a pas été jugé opportun d'ouvrir une conférence agricole sur les conséquences de Berlin dans la mesure où une concertation sur ce sujet s'est engagée dans le cadre du conseil supérieur

d'orientation qui réunit les organisations professionnelles concernées.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30511

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3035

Réponse publiée le : 26 juillet 1999, page 4529